

République Française

Département de la SOMME - Arrondissement de MONTDIDIER - Canton de ROYE

**COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE****REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024**

Membres en exercices : 10      Présents : 6      Absents : 4      Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre le onze du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bus-La-Mésière, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guillaume BARBIER, le Maire.

La séance a débuté à 19h15

**Convocation faite le** 1/03/2024**Étaient présents** : M. BARBIER Guillaume - M. HERIN Christophe - M. BLANCHARD Philippe - M. BOISSIERE Ridha - Mme POIZEAUX Nicole - Mme CRESPEL Brigitte**Absents excusés** : M. VAN NES Marc - M. POIZEAUX Patrick**Absents** : Mme CORDONNIER Manhattan - M. DELY Jean-Michel**Procuration** : M. VAN NES Marc donne pouvoir à M. BARBIER Guillaume - M. POIZEAUX Patrick donne pouvoir à Mme POIZEAUX Nicole

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération : - devis pour la fosse toutes eaux à la mairie de la SARL DUBERSEUIL. L'assemblée délibérante accepte cet ajout à l'ordre du jour.

**Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur Philippe BLANCHARD est désigné secrétaire de séance.

**Lecture des Procès-Verbaux du 24/11/2022 - 29/01/2024 et 12/02/2024**

Après la lecture, les membres présents ont approuvé, à l'unanimité, les procès-verbaux des conseil municipaux du 24 novembre 2022, du 29 janvier 2024 et du 12 février 2024.

**ORDRE DU JOUR**

1. Délibération : Approbation du Compte de Gestion 2023
2. Délibération : Approbation du Compte Administratif 2023
3. Délibération pour l'affectation du Résultat 2023
4. Délibération sur le devis de remplacement des fenêtres de la mairie
5. Délibération sur le devis pour la fosse toutes eaux à la mairie de la SARL DUBERSEUIL
6. Questions et Informations Diverses

**1. Délibération : Approbation du Compte de Gestion 2023***Délibération n° 2024/17**Publication et Contrôle de légalité le 18/03/2024*

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

République Française

Département de la SOMME - Arrondissement de MONTDIDIER - Canton de ROYE

**COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE**

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.
- Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**2. Délibération : Approbation du Compte Administratif 2023***Délibération n° 2024/18**Publication et Contrôle de légalité le 18/03/2024*

Sous la présidence de M. HERIN Christophe, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses 102 080,60 €

Recettes 134 164,99 €

**Excédent de clôture : 32 084,39 €**

Excédent reporté 2022 : 305 323,36 €

Excédent cumulé au 31/12/2023 : 337 407,75 €Investissement :

Dépenses 66 218,85 €

Recettes 87 579,48 €

**Excédent de réalisation : 21 360,63 €**

Déficit reporté 2022 : - 49 488,44 €

Déficit cumulé au 31/12/2023 : - 28 127,81 €**Besoin de financement : 28 127,81 €**

Hors de la présence de Monsieur Guillaume BARBIER, le maire,

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité** le compte administratif du budget communal 2023.

**3. Délibération pour l'affectation du Résultat 2023***Délibération n° 2024/19**Publication et Contrôle de légalité le 18/03/2024*

L'assemblée délibérante vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 49 488,44 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 305 323,36 €

République Française

Département de la SOMME - Arrondissement de MONTDIDIER - Canton de ROYE

**COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE****REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024**Soldes d'exécution :Un solde d'exécution (Excédent d'investissement - 001) de la section d'investissement de :  
21 360.63 €Un solde d'exécution (Excédent de Fonctionnement - 002) de la section de fonctionnement de :  
32 084.39 €Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 28 127.81 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- D'affecter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 28 127.81 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 309 279.94 €

**4. Délibération sur le devis de remplacement des fenêtres de la mairie***Délibération n° 2024/20**Publication et Contrôle de légalité le 18/03/2024*

Monsieur le Maire présente le devis de la Sté Fenêtres et Vérandas n°RB03866 d'un montant de 720 € TTC pour le remplacement de 3 fenêtres à la mairie par des fenêtres oscillo battantes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide**

- D'accepter le devis de la Sté Fenêtres et Vérandas n°RB03866 d'un montant de 720 € TTC.
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette délibération et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

République Française

Département de la SOMME - Arrondissement de MONTDIDIER - Canton de ROYE

**COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE**

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024

**5. Délibération sur le devis pour la fosse toutes eaux à la mairie de la SARL DUBERSEUIL***Délibération n° 2024/21**Publication et Contrôle de légalité le 18/03/2024*

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis de la SARL DUBERSEUIL pour la fosse toutes eaux à la mairie d'un montant de 5 967,60 € TTC

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide**

- D'attendre le devis de l'installation des sanitaires pour avoir le montant total des dépenses pour ce projet

**6. Questions et Informations Diverses**

- Madame CRESPEL demande qu'au prochain conseil municipal on organise la tenue du bureau pour les élections européennes prévues 9 juin

**Fin de séance à 20H45**

<p>Le Maire M. Guillaume BARBIER</p>  	<p>Le Secrétaire de Séance M. Philippe BLANCHARD</p> 
---	---